

2. Qui vote où?

**Corps : ITRF, AENES,
Bibliothèques, ouvriers et de
santé**

UT 2J
0
Elec.
Pro. 26

2. QUI VOTE OU?

CORPS ITRF, BIB, OS

Statut	Public	CSA MESR	CSA UT2J	CAP	CPE	CCP ANT	Observations
Titulaires	Conservateurs généraux des bibliothèques, conservateurs des bibliothèques et bibliothécaires	OUI	OUI	CAPN	OUI		La gestion des listes électorales est assurée par l'UT2J, L'organisation du vote est assurée par l'UT2J au niveau des scrutins locaux, elle est le relai des scrutins nationaux et académiques.
	Bibliothécaires assistants spécialisés	OUI	OUI	CAPN	OUI		
	Magasiniers des bibliothèques	OUI	OUI	CAPN	OUI		
	Ingénieurs de recherche, ingénieurs d'étude et assistants ingénieurs	OUI	OUI	CAPN	OUI		
	Techniciens de recherche et de formation	OUI	OUI	CAPN	OUI		
	Adjointes techniques de recherche et de formation	OUI	OUI	CAPA	OUI		

2. QUI VOTE OU?

CORPS AENES

Statut	Public	CSAMESR	CSA UT2J	CAP	CPE	CCP ANT	Observations
Titulaires	Attachés d'administration de l'Etat	OUI	OUI	CAPA	OUI		<i>La gestion des listes électorales est assurée par l'UT2J,</i> <i>L'organisation du vote est assurée par l'UT2J au niveau des scrutins locaux, elle est le relai des scrutins nationaux et académiques.</i>
	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) et techniciens de l'éducation nationale.	OUI	OUI	CAPA	OUI		
	Adjointes administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES) et adjoints techniques d'établissement d'enseignement du ministère de l'éducation nationale (ATEE)	OUI	OUI	CAPA	OUI		

2. QUI VOTE OU?

Contractuels

Statut	Public	CSA MESR	CSA UT2J	CAP	CPE	CCP ANT	Observations
Contractuels	Contractuels et vacataires sous contrat de droit public	OUI	OUI			OUI	Les contractuels peuvent être électeurs s'ils disposent, à la date du scrutin, d'un contrat à durée indéterminée ou d'un contrat à durée déterminée de 6 mois depuis au moins deux mois et s'ils n'effectuent pas uniquement des vacations occasionnelles.
	Contractuels de droit privé (agents de droit local, apprentis, etc.)	OUI	OUI			OUI	

*La gestion des listes électorales est assurée par l'UT2J,
L'organisation du vote est assurée par l'UT2J au niveau des scrutins locaux, elle est le relai des scrutins nationaux et académiques.*